

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 22 janvier 2022

Les membres du Conseil Communal Consultatif se sont réunis le samedi 22 janvier de 9h à 11h à la mairie.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux participants et détaille l'ordre du jour co-construit avec les membres du C.C.C :

- L'étude des candidatures relatives au renouvellement du collège « habitants »,
- La présentation du « Carré Magique Écologique »,
- Les garages à vélos,
- Les repas dans les cantines.

L'étude des candidatures dans le cadre du renouvellement du collège « Habitants » :

Le collège habitants qui avait été élu lors du Conseil Communal Consultatif du 12 janvier 2019, a terminé son mandat de 3 ans, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2020. Cette séance du CCC est l'occasion d'étudier les candidatures pour renouveler le collège habitants composé de 5 personnes, pour la période 2022-2025.

Monsieur le Maire tient à remercier les membres sortants du collège habitants qui ont participé activement aux échanges en faisant remonter des sujets et des propositions, ce qui permet de co-construire l'ordre du jour, principe de cette instance participative madeleinoise.

Il est à noter que les membres du collège habitants qui ne feront plus partie du CCC continueront à recevoir le compte-rendu de ses travaux.

Une rencontre entre les nouveaux membres et les « sortants » sera organisée afin que les « entrants » puissent bénéficier des impressions, voire des conseils des membres « expérimentés », et appréhender ainsi plus rapidement leur nouveau mandat.

Jacques Vidaud, membre du collège habitants témoigne : « ce mandat demande de l'assiduité. Il est facile de s'organiser en amont grâce à l'envoi des dates des séances bien à l'avance, il ne faut pas hésiter à être force de propositions ».

Neuf habitants ont envoyé leurs candidatures pour faire partie du nouveau collège habitants.

Véronique Garcin présente une synthèse des dossiers et motivations des neuf candidats. Elle rappelle les critères qui avaient été établis par les membres du Conseil Communal Consultatif au moment de l'ouverture du CCC au collège habitants :

- Neutralité politique
- Parité Hommes/Femmes
- Equilibre générationnel

- Equilibre sociologique
- Equilibre géographique au sein de la Ville
- Equilibre entre les anciens et les nouveaux habitants.
- Avoir 16 ans au moins,
- Jouir de ses droits civiques.

A l'issue de l'étude des candidatures, le choix se porte sur les candidats suivants :
Béatrice Collin, Aurélie Matray, Robin Chaumette, Nik Haidar et Eric Stasiak.

La présentation du « Carré Magique Écologique » :

Monsieur le Maire présente aux membres du CCC les grands piliers du « Carré Magique Ecologique ».

Après le « Carré Magique Culturel madeleinois » qui s'est achevé au bout de 13 ans avec l'ouverture de la Chaufferie Huet en juin dernier, la Ville a décidé de mettre en œuvre un « Carré Magique Écologique ». Il est composé de quatre axes structurants visant à accélérer la transition écologique à La Madeleine :

Le plan de déploiement de panneaux photovoltaïques, « SOLAMAD » :

Contraction de « Solaire » et « La Madeleine », le Plan SOLAMAD vise l'installation de 6 700m² de panneaux photovoltaïques répartis sur 21 bâtiments municipaux, l'objectif étant de produire localement 40% de la consommation en électricité des sites de la ville.

Après le recours à une Assistance Maîtrise d'Ouvrage et une analyse du patrimoine immobilier pour étudier le potentiel investissement/rentabilité, 21 bâtiments municipaux ont été identifiés sur la trentaine que compte la Ville.

La tribune du stade Carpentier ainsi que l'école Victor Hugo ont déjà été dotées de panneaux photovoltaïques en 2021.

En 2022, ce sera au tour des salles Flandre et du complexe Claude Dhinnin.

Le schéma de verdissement :

Il s'agit de déployer 20 000 m² d'espaces verts dans l'espace public pour améliorer la qualité de l'air et du cadre de vie, tout en luttant contre la pollution et les îlots de chaleur.

C'est dans le cadre de ce schéma de verdissement que la Ville a offert en 2021 près de 300 arbres et arbustes aux habitants qui en ont fait la demande.

Les Madeleinois peuvent en outre bénéficier des conseils précieux et avisés des agents municipaux experts s'ils se posent des questions relatives à leur patrimoine arboré.

Dans l'espace privé, la Ville propose également aux habitants des aides municipales pour la végétalisation des façades en collaboration avec la Métropole Européenne de Lille et les habitants. Dans la rue Roger Salengro, la Ville a d'ailleurs profité des travaux de voirie incluant la rénovation des trottoirs pour installer des fosses.

Dans l'espace public, l'objectif est de planter au moins 700 arbres. Quand un arbre est abattu (parce qu'il est malade ou dangereux), la Ville en plante deux nouveaux.

Les espaces sur lesquels il est possible de planter ont été identifiés. Dans ce cadre, une forêt urbaine sera plantée derrière la Médiathèque près du square Lalo. L'objectif étant de stimuler une pousse plus rapide des plantations, la technique appliquée est celle de la densité.

La Zone d'Activités Solidaires (ZAS) :

La future Zone d'Activités Solidaires sera un tiers-lieu de l'économie sociale et solidaire dédié au réemploi et composé de l'Atelier Madeleinois d'Intégration Sociale (AMIS), d'une outillothèque/bricothèque, d'une ressourcerie/recyclerie, d'un espace de petite restauration en circuits courts et d'un atelier vélo.

Une outillothèque existe déjà, les habitants peuvent ainsi emprunter gratuitement des outils. Cette année, une bricothèque sera expérimentée. L'idée est de mettre à disposition des habitants un espace de bricolage ouvert leur permettant de réaliser des travaux qui nécessitent de l'espace (poncer une porte, repeindre une fenêtre...).

En parallèle, des ateliers ouverts aux enfants, jeunes, familles et personnes âgées seront organisés.

Un espace vert avec l'installation de carrés potagers est également prévu dans le projet de la ZAS.

La ferme urbaine :

Cet éco-lieu a vocation à être installé dans la partie Nord du site du SILILAM, en connexion avec la plaine rustique. Une Commission Extra-Municipale a été créée, qui se réunira six mois durant, et dont la première réunion aura lieu prochainement. Les membres de la CEM feront des propositions qui serviront au futur cahier des charges qui sera établi avant le lancement du projet.

Olivia Bru se pose la question de l'utilisation du jardin pédagogique qui lui semble « sous utilisé ». Monsieur le Maire répond que le Jardin Pédagogique, situé rue Carnot, est à ce jour utilisé par les écoliers, les personnes âgées et dans le cadre des accueils de loisirs. La piste envisagée pour utiliser davantage cet espace est de l'ouvrir au moment d'événements festifs, type fête de la musique, fête des parcs, voire des mariages. Ce jardin comporte un espace de compostage collectif.

Violette Massiet Zielinski indique qu'elle écrit tous les ans aux écoles pour leur rappeler qu'elles peuvent bénéficier de cet espace.

Madame Dominique Rémy confirme que la Ville propose également aux collégiens d'utiliser cet espace.

Pauline Lapeyre exprime sa satisfaction par rapport aux objectifs fixés par le projet du carré magique écologique.

Elle pose la question de la façon d'intégrer les écoles au schéma de verdissement.

Monsieur le Maire répond que les conseils d'écoles ont été consultés dans le cadre de la végétalisation des cours, conformément à la délibération votée le 16 décembre 2020.

Certains cours d'écoles disposent déjà d'espaces végétalisés, tandis que d'autres sont plus « minérales ».

Monsieur le Maire précise que les cours d'écoles doivent rester des espaces ludiques pour que les élèves puissent s'y détendre, jouer, courir, pendant les temps de récréation. Il faut trouver un point d'équilibre entre les usages d'une cour d'école qui doit rester un espace de récréation tout en accueillant de la végétalisation.

Madame Lapeyre propose que soient plantés des arbres fruitiers dans la ville.

Monsieur le Maire indique que des arbres fruitiers sont déjà plantés dans certains espaces verts, comme par exemple des framboisiers dans le jardin de la médiathèque, ou encore des poiriers aux jardins de l'Europe. Des carrés potagers ont par ailleurs été installés dans l'espace public dans le cadre de l'expérimentation municipale de l'agriculture urbaine.

Malheureusement, certains ne sont pas du tout entretenus, et finissent « à l'abandon ». En revanche, au magasin solidaire, rue Léon Trulin, les carrés potagers sont très bien entretenus grâce au portage associatif.

Les repas dans les cantines :

Pauline Lapeyre a posé la question en amont du CCC : « est-il possible de proposer des repas bio et locaux dans les cantines ? est-ce possible de généraliser le bio ? »

Violette Massiet Zielinski indique que la Ville propose des produits issus de l'agriculture biologique dans les repas scolaires depuis 2011 (20% en 2011, 25% en 2014 et 30% en 2018), alors même que ce n'était pas obligatoire à l'époque.

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGalim, a instauré un ensemble de nouvelles mesures en restauration collective.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les repas doivent être composés d'au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Ce ratio correspond à la valeur hors taxe des achats de ces produits rapportés à la valeur totale hors taxe de l'ensemble des achats destinés à la composition des repas servis.

La Ville a cependant souhaité aller au-delà de cette obligation en proposant dans ses repas au moins 50% de produits de qualité et durables, dont 25% de produits issus de l'agriculture biologique dans la composition des repas.

La Ville a fait le choix de proposer des éléments bio chaque jour dans les assiettes des écoliers plutôt qu'un repas 100% bio par semaine.

Il est précisé que la notion de « local » dans les marchés publics n'est pas autorisée.

Pour « contourner » cette interdiction, la Ville a inscrit au cahier des charges qu'elle souhaitait promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable à travers son marché de restauration scolaire et que le recours aux circuits courts et plus particulièrement à la vente directe seraient à privilégier.

Dans son offre, la société API a mis en avant les producteurs locaux avec lesquels elle travaille. Les produits locaux sont ainsi identifiés dans les menus.

A noter que le poisson « pêche du jour » proposé une semaine sur deux provient de Cappelle-la-Grande près de Boulogne, et qu'une fois par mois sont servis des yaourts locaux issus d'une ferme de Quesnoy-sur-Deûle.

Le dossier du magazine municipal du mois de mars sera consacré à la restauration scolaire. Les éléments relatifs aux exigences du nouveau marché de restauration y seront détaillés.

Par ailleurs, la Ville souhaite lutter davantage encore contre le gâchis alimentaire. Le nouveau marché de restauration prendra en compte cet objectif. « Des pesées étaient déjà effectuées auparavant, le nouveau marché prévoit l'installation de tables de tris dans les écoles élémentaires », précise Violette Massiet Zielinski.

Elle rappelle que 900 repas sont servis quotidiennement à La Madeleine. Le tarif d'un repas appliqué aux Madeleinois varie entre 1,26€ et 4,46€, le coût réel pour la collectivité étant approximativement de 7,46€.

La Ville a également fait le choix de servir aux élèves des écoles maternelle un goûter équilibré à base de pain plutôt que des gâteaux emballés (pain avec confiture, miel...)

Les garages à vélos :

Pauline Lapeyre a souhaité aborder le sujet des garages à vélos à La Madeleine.

Elle indique que le stationnement des vélos personnels est problématique à La Madeleine, la plupart des habitations étant des « maisons 1930 ».

Monsieur le Maire répond que La Madeleine a été la première commune à déployer les garages à vélos municipaux. Le premier l'a été, il y a 10 ans, en 2012, au parking Faidherbe.

10 garages sont actuellement en place pour un total de 78 places (ce seront 100 places lorsque les arceaux seront changés dans les garages existants).

A court terme, 2 nouveaux garages à vélos seront installés. Sur 2022, 5 nouveaux garages à vélos viendront compléter l'offre déjà existante.

La Ville étudie également la possibilité de prévoir une place pour garer un vélo cargo par garage.

Les modalités d'attribution pour bénéficier d'une place de stationnement pour son vélo sont les suivantes :

- Habiter dans un périmètre de 300 m autour du garage
- S'engager à utiliser le vélo pour des usages du quotidien
- 30 € l'année ou 15 € à compter de juillet

Monsieur le Maire précise en outre que la Ville souhaite « faire la chasse aux vélos ventouses » dans les garages à vélos pour libérer des places en faveur des vélos utilisés quotidiennement.

Par ailleurs, il est rappelé que les aides municipales financières sont nombreuses afin d'inciter les Madeleinois à pratiquer les modes de déplacement doux : participation à l'achat de vélos, de trottinettes etc. Les accessoires sont également subventionnés par la Ville : dispositifs d'éclairage, casques etc...

La réunion se termine à 11h. La prochaine réunion du CCC se tiendra le samedi 14 mai.

